

Objet :

Référence :
2025 / 3 / 2

TARIFS SORTIE
EN BAIE DE SOMME
LE 9 OCTOBRE 2025

DATE DE CONVOCATION
28 Mai 2025

DATE D’AFFICHAGE
28 Mai 2025

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23

NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 20

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS**

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Cinq, le Quatre Juin à 18 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAUX Patricia, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, LLANES David, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

M. DUBOIS Laurent donne pouvoir de vote à M. WATTEAU Bernard
M. GHESQUIERE Didier donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric

Absent :

A été nommée secrétaire : Madame Johanne WAQUET

L'Assemblée est informée qu'une sortie en Baie de Somme est organisée le Jeudi 9 Octobre 2025.

Au programme de cette journée :

- Départ du Crotoy en train à vapeur pour une balade nostalgique
- Changement de train à Noyelles-sur-Mer pour rejoindre le train restaurant tracté par une locomotive Diésel
- Déjeuner « Belle Epoque » à bord, sur la digue en fond de Baie de Somme
- Fin de voyage à Saint-Valéry Ville.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

Transport en bus + repas	
Membres du Club des Aînés de Chéreng	Autres participants
65 €	79 €

Les places étant limitées, elles sont prioritairement réservées aux membres du Club des Aînés et aux chérengéois. Les inscriptions des personnes des villages environnants, non-membres du Club des Aînés, seront prises sous réserve de places disponibles.

Les inscriptions et règlements se feront en Mairie :

- Pour les chérengeois et membres du Club des Aînés : règlement par carte bancaire ou chèque
- Pour les personnes extérieures : règlement uniquement par chèque

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE

